

COMPTE-RENDU DE RENCONTRE

Rencontre publique du 28 novembre 2024 de 19 h à 21 h

Municipalité de Saint-Narcisse

Centre communautaire H. St-Arnaud

1 Place du Centre, Saint-Narcisse

SOMMAIRE DE LA RENCONTRE

Cette activité visait notamment à faire état de l'avancement du projet et à faire le point sur le financement nécessaire à la réalisation des études d'avant-projet. Toute la population était invitée.

Une cinquantaine de personnes ont pris part à la rencontre. L'enregistrement à l'entrée ou à l'avance était facultatif. La liste d'inscription à l'infolettre disponible à l'entrée est considérée comme une liste non officielle. On y retrouve 41 noms, dont plusieurs élus (maires et conseillers) de la MRC des Chenaux.

Au cours de la rencontre, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions au fur et à mesure de la présentation. Dans le présent compte-rendu, nous avons fait le choix de regrouper ces questions dans un tableau à la fin.

INTERVENANTS

NOMS	ORGANISATION
Guy Veillette	Maire, Municipalité de Saint-Narcisse Préfet, MRC des Chenaux
Patrick Baril	Président, Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan Directeur général, MRC des Chenaux

Marc Morin	Vice-président et directeur général, Développement PEK
Daniel Migneault	Conseiller en communication et relations avec les communautés, Développement PEK
* Stéphane Bourassa (présent, mais n'a pas pris la parole)	Secrétaire-trésorier, Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan Directeur général, Municipalité de Saint-Narcisse

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté :

- Mot de bienvenue
- Historique de la centrale de Saint-Narcisse
- À propos d'Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan
- Le modèle de l'énergie communautaire
- À propos de Développement PEK
- L'exemple de la centrale de Val-Jalbert
- État des installations de la centrale Saint-Narcisse
- Processus environnemental et consultations
- Financement du projet
- Période de questions et mot de la fin

SYNTHÈSE DES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES

THÉMATIQUE	PRÉOCCUPATIONS
Partenariat	Répartition des pourcentages entre les partenaires de la société en commandite.
Rentabilité	Réalisation des analyses financières / Revenus disponibles
	Négociations avec Hydro-Québec (tarif de vente de l'électricité produite, cession des installations)
Niveau de l'eau	Effet de la remise en service de la centrale sur le niveau de la rivière Batiscan
État des installations	État d'avancement des évaluations préliminaires
	Entretien des installations pendant l'exploitation des installations
Consultations	Partage d'information avec Hydro-Québec
	Échanges avec le Parc de la Batiscan

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Patrick Baril souhaite la bienvenue aux gens présents.

Guy Veillette présente l'historique de la centrale Saint-Narcisse. Lors de l'annonce du démantèlement par Hydro-Québec, la municipalité a rapidement levé la main pour reprendre les installations ce que la société avait rejeté. Il aura fallu l'arrivée de Sophie Brochu à la tête d'Hydro-Québec pour qu'un changement de discours s'opère.

La municipalité a rencontré plusieurs entreprises privées qui étaient intéressées à être partenaire moyennant 50% des profits. La municipalité a ensuite entendu parler du modèle de l'énergie communautaire et de la centrale de Val-Jalbert où

tous les profits retournent aux communautés. Les discussions se sont alors amorcées avec la communauté de Mashteuiatsh qui a une expertise en la matière.

Hydro-Québec souhaitait la participation des Premières Nations. La centrale de Saint-Narcisse est située sur le territoire ancestral de la Nation huronne-wendat et des Attikamekw de Wemotaci. Après de sérieuses négociations, une entente a été conclue. Une place a aussi été laissée à la MRC des Chenaux.

Patrick Baril souligne que l'expertise de Mashteuiatsh et de son OBNL Développement PEK met les partenaires en confiance. Il explique en quoi consiste une société en commandite qui est le modèle retenu par Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan (ECRB). Les décisions sont prises par un conseil d'administration composé de personnes non élues.

Marc Morin prend ensuite la parole pour parler de son parcours professionnel et expliquer le rôle de Développement PEK pour s'assurer que les administrateurs d'ECRB prennent les bonnes décisions. Développement PEK regroupe une équipe d'expérience. L'énergie communautaire est un modèle unique. L'un des avantages est que plusieurs contrats sont accordés dans le milieu. Il cite en exemple la minicentrale de Val-Jalbert qui est située dans un parc régional et qui a été conçue avec un haut souci d'intégration dans le milieu d'accueil.

M. Morin parle ensuite de l'état des installations du complexe hydroélectrique Saint-Narcisse. Le barrage devra être recouvert d'une nouvelle couche de béton. Une vanne gonflable serait possiblement installée. Il serait possible de ramener le niveau d'eau à son niveau d'exploitation d'antan, soit 4 pieds de plus. Une inspection du tunnel est importante pour vérifier son état. Il s'agit d'un tunnel blindé qui a été inspecté pour la dernière fois en 1993. Quant à la centrale, les groupes turbines-alternateurs devront être remis à neuf en utilisant des technologies plus modernes. (nouvelle roue, requalification des alternateurs). Le poste de transformation a été démantelé et devra donc être refait entièrement.

M. Morin souligne la bonne collaboration avec Hydro-Québec. Des protocoles ont été convenus entre les parties pour faciliter les inspections nécessaires. Des échanges réguliers ont lieu entre les parties.

Guy Veillette mentionne que les démarches en cours sont nouvelles pour Hydro-Québec. Il y a une volonté de bien faire les choses puisque ce modèle pourrait être reproduit ailleurs. Il croit qu'une solution gagnante pour tous pourra être convenue.

Marc Morin poursuit la rencontre en mentionnant que le Parc de la rivière Batiscan est informé des évaluations prévues au fur et à mesure. Il convient que la construction générera des impacts, surtout près du barrage, et que des efforts seront faits pour les minimiser. Pour l'instant, on envisage certains travaux à l'automne 2025 si le projet va de l'avant.

Daniel Migneault aborde ensuite le processus environnemental et les consultations. Il explique les objectifs du processus d'information et de consultation mené par le promoteur, une étape importante des projets d'énergie communautaire. Ensuite, il souligne que le projet devra obtenir toutes les autorisations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Le projet doit se conformer aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il n'est toutefois pas assujéti à la réalisation d'une étude d'impact puisque c'est une réfection. Les normes à suivre demeurent très rigoureuses.

M. Migneault rappelle que le projet étant situé sur le territoire ancestral des Premières Nations Atikamekw de Wemotaci et Huronne-Wendat, des consultations devront avoir lieu avec les communautés selon une formule qui reste à déterminer avec eux.

Également, M. Migneault soutient la communication avec le Parc de la rivière Batiscan est importante. Des échanges réguliers ont lieu entre Hydro-Québec, le parc qui est locataire d'Hydro-Québec et ECRB. Il partage quelques résultats de

l'enquête d'interception réalisée au cours de l'été auprès des usagers du parc qui démontre que l'accessibilité au parc est un élément important pour les usagers. Finalement, il invite les gens à suivre les moyens de communication mis de l'avant par ECRB.

Patrick Baril aborde ensuite la question du financement. Les études préliminaires nécessiteront un investissement total de 1,8 M\$ payé au prorata de la participation des partenaires dans le projet. Des programmes pour financer les évaluations pourraient être accessibles. Par la suite, si le projet va de l'avant, les partenaires municipaux et des Premières Nations auraient accès à des solutions de financement avantageuses. Les revenus du projet permettent de rembourser le coût de l'emprunt. Il reste aussi des liquidités qui augmentent avec le temps.

Guy Veillette revient ensuite sur les différents scénarios qui ont circulé dans les médias, dont un prévoyant une hausse de 140 \$ pour les contribuables. Cela reposait sur des informations disponibles à ce moment. Des échanges ont eu lieu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour trouver des formules de financement pour étaler le montant sur une plus longue période, ce qui permettrait d'atténuer les impacts pour les contribuables. Il a été accepté de prolonger l'amortissement. Ainsi, advenant que le projet n'aille pas de l'avant, il en coûterait en moyenne 66 \$ par année pendant 10 ans pour chaque propriétaire d'une résidence moyenne. Si le projet va de l'avant, ce coût pourrait être inclus dans le financement nécessaire à la construction et les contribuables n'auraient aucun impact.

M. Veillette mentionne que les partenaires devront réfléchir sur la manière dont les revenus générés par la remise en service de la centrale seraient utilisés. Il souligne qu'il serait important de réaliser des projets à caractère social.

M. Morin précise que ce sont les premières années d'un projet qui sont critiques. Il souligne aussi que le tarif négocié avec Hydro-Québec serait indexé annuellement.

En conclusion, Guy Veillette remercie le citoyen Jean Baril qui est passé de maison en maison pour faire signer une pétition pour demander à Hydro-Québec de ne pas démolir la centrale. Il a aussi démontré qu'il n'y avait pas d'acceptabilité sociale en faveur de la démolition.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p>Pourquoi les partenaires n'ont pas tous la même proportion des parts?</p>	<p>Comme le projet est à Saint-Narcisse, la municipalité souhaitait avoir une part plus importante (30%). Agissant aussi à titre de préfet, Guy Veillette souhaitait qu'une part soit réservée à la MRC (10 %) puisqu'il a une vision régionale du développement. La présence des communautés autochtones (60%) dans le projet est importante pour Hydro-Québec. Nous croyons que cela peut permettre de conclure un bail de 40 ans, ce qui ne se fait pas présentement. C'est un bon partenariat stratégique.</p>
<p>Quelle est la puissance installée à la centrale de Val-Jalbert?</p>	<p>La puissance installée à Val-Jalbert est de 17 MW. La puissance installée pourrait être similaire à la centrale de Saint-Narcisse. La différence, c'est qu'on estime pouvoir produire plus régulièrement à pleine puissance à Saint-Narcisse en raison de la capacité de la centrale et du débit plus important de la rivière Batiscan. Il existe un</p>

	historique de production d'une centaine d'années.
Combien d'employés seront nécessaires?	La majorité des travailleurs seront nécessaires pendant la phase de construction. Une fois la centrale mise en service, on parle d'une équipe de deux opérateurs. Il y aurait des synergies à faire avec la centrale Thibodeau-Ricard à Shawinigan qui est la propriété de la communauté de Mashteuiatsh.
Quelle est la longueur du tunnel? (comparaison avec Val-Jalbert et dénivellation)	Le tunnel est d'une longueur de 1,1 km et a un diamètre de 14 pieds. / Celui de la centrale de Val-Jalbert a une longueur de 1 km. La différence, c'est que celui de Va-Jalbert n'est pas blindé, les techniques de construction étant différentes de celles de l'époque. / La dénivellation est d'environ 65 mètres.
Quel est l'état de la cheminée d'équilibre?	Les premières observations laissent entrevoir qu'elle est en bon état. Hydro-Québec a réalisé des inspections par le passé. L'objectif est de profiter au maximum des ouvrages construits.
Quelle sera la rentabilité du projet?	Les institutions financières financeront le projet seulement s'il est rentable. Le tarif reste à négocier avec Hydro-Québec. Il faudra convenir d'une

	<p>formule raisonnable et gagnante. Les partenaires sont convaincus que ce sera rentable. Le contrôle des coûts se fait de façon très serrée. Par exemple, pour la centrale de Val-Jalbert, on a respecté nos budgets à la lettre. Pour la centrale de Saint-Narcisse, il faut être prudent puisqu'on travaille avec des installations existantes.</p>
<p>Avez-vous fait des analyses financières?</p>	<p>Il faut attendre d'en savoir plus sur l'état des installations avant de réaliser des analyses financières. Il faut aussi convenir d'un tarif avec Hydro-Québec. L'historique de production de la centrale aidera à faire des projections financières plus précises.</p>
<p>À quelle étape en êtes-vous dans la réalisation des études?</p>	<p>Nous avons à peine commencé.</p>
<p>Quel est le débit d'équipement et voulez-vous l'augmenter?</p>	<p>Le débit est d'environ 45 mètres cubes par seconde. Cela fait en sorte que la centrale tourne beaucoup à pleine capacité. Si on construisait une installation neuve, on l'équiperait pour qu'elle produise avec un débit de 60 mètres cubes par seconde. Mais, nous voulons utiliser au maximum les infrastructures existantes et leur redonner une nouvelle vie.</p>
<p>Quels sont les indicateurs qui vous rendent confiants que le projet sera rentable?</p>	<p>On est rassuré quant à l'état du barrage. Le bâtiment de la centrale est très solide. Le tunnel et les turbines et</p>

	<p>alternateurs doivent être évalués. On croit qu'il y a moins de risques qu'avec un ouvrage neuf. Si le projet va de l'avant, il n'y aura aucun impact pour les contribuables puisque les revenus serviront à rembourser l'emprunt. Si on donne le feu vert, c'est qu'on sera convaincu que ce sera rentable. Le CA est le gardien du projet. On prend un risque raisonnable.</p>
<p>Lorsque la centrale sera démantelée, est-ce qu'il faut constituer une réserve comme c'est le cas pour les projets d'éoliennes?</p>	<p>Aucun démantèlement n'est prévu. Après la durée du bail, nous devons remettre à Hydro-Québec une centrale en état de marche. Nous pourrions aussi convenir d'un autre bail. On effectue les travaux d'entretien au fur et à mesure qu'ils sont nécessaires pour maintenir la qualité des installations.</p>
<p>Le niveau d'eau de la rivière Batiscan à Sainte-Geneviève (en aval) a été très bas au cours des dernières années. Est-ce que le projet fera en sorte que le niveau sera encore plus bas?</p>	<p>La centrale de Saint-Narcisse est une centrale au fil de l'eau. Elle n'a pas de réservoir. En aval, le débit sera le même que les conditions naturelles et il n'y aura pas d'incidence.</p>
<p>Le maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Luc Dostaler, souligne le travail du maire Guy Veillette. Il ne croyait pas qu'Hydro-Québec accepterait d'envisager un projet de relance mené par la communauté. Il est convaincu que, si le projet va de</p>	<p>M. Veillette remercie M. Dostaler pour ces mots.</p>

<p>l'avant, c'est qu'il sera rentable. Le contexte énergétique est favorable actuellement. Une centrale hydroélectrique est un attrait touristique incroyable. Il cite la centrale La Gabelle d'Hydro-Québec qui est située dans sa municipalité.</p>	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

PRÉSENTATION



Ordre du jour

Mot de bienvenue

Historique de la centrale de Saint-Narcisse

À propos d'Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan

Le modèle de l'énergie communautaire

À propos de Développement PEK

L'exemple de la centrale de Val-Jalbert

État des installations de la centrale Saint-Narcisse

Processus environnemental et consultations

Financement du projet

Période de questions et mot de la fin

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

2

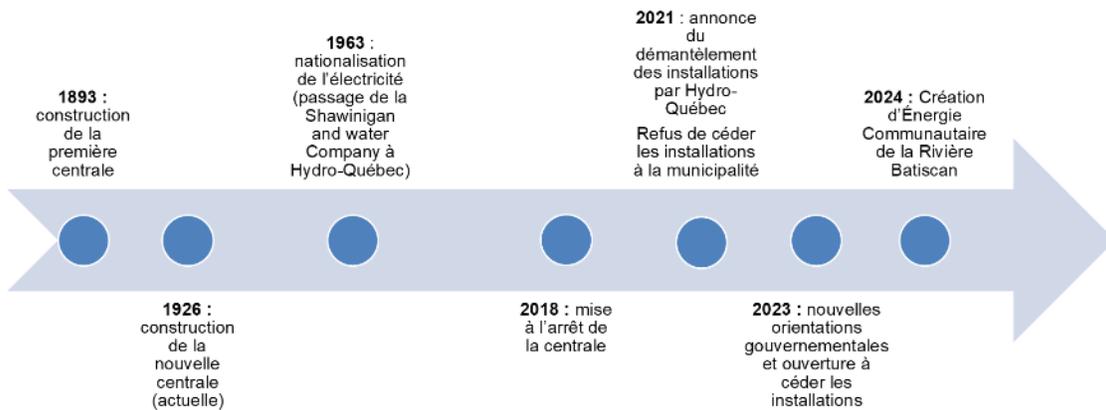
 Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan



Historique

Centrale Saint-Narcisse

Historique du projet



L'histoire continue de s'écrire

Plusieurs options ont été analysées, autant publiques que privées. L'option du partenariat public en compagnie des Premières Nations était celle qui avait le plus de chances de succès.

Le 28 mai 2024, la municipalité de Saint-Narcisse, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, la Nation huronne-wendat, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la MRC des Chenaux ont conclu un partenariat historique.

Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan était né. C'est cette nouvelle organisation qui sera en charge mener le projet de relance de la centrale de Saint-Narcisse actuellement propriété d'Hydro-Québec à bon port.



Chef Gilbert Dominique de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Cheffe Viviane Chilton du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, Grand chef (sortant) Remy Vincent de la Nation huronne-wendat, Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et préfet de la MRC des Chenaux.

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

5



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan



À propos

Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan

À propos

Le projet d'Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. est développé sur une base 100 % communautaire. Les retombées profiteront aux Premières Nations ainsi qu'à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la MRC des Chenaux.

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



(30 %)



(20 %)



NATION
huronne-wendat

(20 %)



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

(20 %)



MRC DES
Chenaux

(10 %)

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

7



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Pourquoi Mashteuiatsh comme partenaire?

La communauté de Mashteuiatsh a développé le modèle de l'énergie communautaire. Elle a développé et exploite trois projets de centrales au Lac-Saint-Jean. Elle a aussi acquis et exploite la centrale Thibodeau-Ricard sur la rivière Shawinigan. La communauté partage son expertise avec des partenaires aux quatre coins du Québec.



- 1-Centrale Val-Jalbert (mise en service en 2015)
- 2-Centrale Onzième Chute de la Rivière Mistassini (mise en service en 2017)
- 3-Centrale Minashtuk (mise en service en 2000)



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

8



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

L'énergie communautaire

- Des projets détenus par les communautés
- Des revenus qui restent au sein des communautés
- Des leviers de développement économique et d'autosuffisance pour l'avenir
- Des projets responsables, durables et socialement acceptables
- Des projets alignés avec les valeurs des partenaires
- Des sociétés gérées par représentants des partenaires (administrateurs non élus)



Le conseil d'administration. Dans l'ordre, on retrouve Jonathan Launière (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan), Serge Simard (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan), Patrick Baril (MRC des Chenaux), Maxime Picard (Nation huronne-wendat), Stéphane Bourassa (municipalité de Saint-Narcisse) et Nicky Petiquay (Conseil des Atikamekw de Wemotac).

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

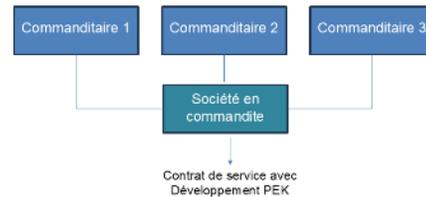
9



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Une société en commandite

Société en commandite	Commanditaire
Structure légale qui officialise le partenariat entre les commanditaires	Fournit les fonds demandés par le commandité
Entreprise qui détient les droits sur le projet et qui est gérée par des administrateurs non-élus	Nomme les administrateurs les représentant au conseil d'administration



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

10



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

À propos de Développement PEK

Développement PEK est une corporation sans but lucratif créée pour supporter le concept d'énergie communautaire développé par Pekuakami Inuitsh Takuhikan (Mashteuiatsh).

Le nom Développement PEK fait référence à Pekuakami (lac Saint-Jean).

Notre approche

- Des retombées équitables pour les partenaires
- Respect de la nature et de l'environnement
- Pour des projets socialement acceptables
- Un partenaire de choix en énergie renouvelable
- Des services à prix coûtant pour maximiser les retours pour les partenaires



Projet de réflexion de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

11



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Les services de Développement PEK

Développement PEK regroupe une équipe de professionnels multidisciplinaires expérimentés qui accompagne efficacement la communauté de Mashteuiatsh, les communautés autochtones et les organisations municipales tout au long des étapes inhérentes à l'acquisition, au développement, à la construction et à l'exploitation de projets issus des énergies renouvelables.

Nos services



Gestion



Développement



Construction



Exploitation



Acquisition

Projet de réflexion de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

12



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Le modèle de Val-Jalbert

La minicentrale de Val-Jalbert est une des initiatives de développement durable les plus prometteuses au Québec.

C'est à l'initiative de la communauté de Mashteuiatsh qui a approché les deux MRC de son territoire (du Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine) pour développer des projets en collaboration que le projet a pu voir le jour. Il s'agissait alors du premier partenariat du genre au Québec.

Elle a été construite dans un souci d'intégration architecturale et dans une optique touristique. L'expérience visuelle offerte est absolument magique pour les visiteurs.

La centrale de Val-Jalbert constitue la carte de visite qui inspire le développement des partenariats aux quatre coins du Québec.



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

13



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan



Collaboration avec Hydro-Québec

- Rencontres régulières avec Hydro-Québec pour échanger de l'information
- Hydro-Québec demeurerait propriétaire des installations (*bail emphytéotique à négocié*)
- Discussions à venir pour conclure un contrat d'achat d'énergie (durée de 40 ans)
- Échanges réguliers d'information avec le Parc régional de la Batiscan (locataire d'Hydro-Québec)



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

15



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

État du barrage de Saint-Narcisse

Des évaluations sont en cours afin de disposer des données nécessaires et développer un projet réaliste.

La phase de pré-développement prévoit notamment l'analyse de l'état du tunnel d'amenée et de la cheminée d'équilibre. Par la suite, un plan de développement plus complet sera élaboré qui comprendra les 5 éléments suivants.

- 1 Ingénierie préliminaire**
Permet d'évaluer la faisabilité du projet et de préparer les devis pour les fournisseurs.
- 2 Puissance installée**
La modernisation des équipements de production pourrait permettre d'augmenter la puissance installée.
- 3 Estimation des coûts**
Permet de projeter les coûts de construction et de déterminer les conditions de prêt.
- 4 Échéancier préliminaire**
Établit les principales étapes comme le début de la construction ou l'année de remise en service.
- 5 Études environnementales**
Nécessaires à l'obtention des autorisations gouvernementales.

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

16



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Échéancier préliminaire

Été 2024

Recensement des études environnementales existantes et études préliminaires (*enquête d'interception, environnement sonore, milieu biophysique de l'habitat du poisson*)

Automne 2024-Hiver 2025

Analyses des installations (*inspection de la galerie d'aménée, lignes sismiques, etc.*)

Hiver 2025

Évaluation des coûts de réfection

Printemps 2025

Décision d'investissement par les partenaires

Été 2025

Élaboration d'un calendrier de travaux

Date prévue du début des travaux

À déterminer

Date prévue de mise en service

À déterminer



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

17



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan



Processus
environnemental et
consultations

Information et consultation

Les activités d'information et de consultation permettent :

- d'intégrer les connaissances du milieu et de répondre à leurs préoccupations pour minimiser les impacts;
- de maximiser les retombées;
- de bonifier le concept du projet et intégrer les modifications dans les demandes d'autorisation.



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

19



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Processus environnemental et autorisations

Le projet de remise en service de la centrale de Saint-Narcisse se doit de recevoir les autorisations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le projet est considéré comme à risque modéré. Ce type de projet ne nécessite pas une étude d'impact sur l'environnement.

Tous les aspects du projet seront bien documentés afin de recevoir les autorisations nécessaires.



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

20



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Consultation des Premières Nations

Le projet se situe sur le territoire ancestral de la Nation atikamekw et de la Nation huronne-wendat.

Des séances d'information auront lieu avec les membres des communautés des Premières Nations. Le déroulement et le nombre de rencontres à réaliser seront déterminés avec les communautés.

Ces rencontres viseront à répondre aux préoccupations que les communautés pourraient avoir en lien avec le projet, à les tenir informées et à identifier les pistes de collaboration envisageables dans le cadre du développement du projet.



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

21



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

L'importance du Parc de la rivière Batiscan

Il est important de bien coordonner nos activités en tenant compte de celles du Parc de la rivière Batiscan.

Des rencontres régulières et des échanges d'information ont lieu entre Hydro-Québec et le Parc de la Rivière Batiscan.

Faits saillants – enquête d'interception auprès des utilisateurs du Parc

- Accessibilité au parc pendant les travaux
- Dérangements possibles pendant les travaux
- Maintenir les accès infrastructures (sentiers, camping)



Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

22



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Communication transparente



Site Web : energiebatiscan.ca

Facebook :
www.facebook.com/energiebatiscan

Infolettre :
energiebatiscan.ca/infolettre

Courriel :
projet@energiebatiscan.ca

Téléphone : 418 275-4262

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

23



Financement

Pré-développement et ingénierie préliminaire

- Chaque partenaire doit financer la phase de pré-développement au prorata de son pourcentage de participation au sein d'Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan

Municipalité de Saint-Narcisse (30 %)	Conseil des Atikamekw de Wemotaci (20%)	Nation huronne-wendat (20 %)	Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (20 %)	MRC des Chenaux (10%)	Total
555 000 \$	370 000 \$	370 000 \$	370 000 \$	185 000 \$	1 850 000 \$

Construction et opération

- Les Premières Nations et les municipalités ont accès à des sources de financement à taux avantageux.
- Remboursement à partir de la mise en service.
- Lorsque le projet entre en opération, les revenus du projet sont suffisants pour rembourser l'emprunt et générer des liquidités.
- Les liquidités excédentaires augmentent avec le temps au fur et à mesure que l'emprunt est remboursé.

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

25



Énergie
Communautaire
de la Rivière Batiscan

Contribution pour la municipalité de Saint-Narcisse

Coût de la phase de pré-construction :
555 000 \$

Évaluation de la résidence moyenne :
240 976 \$

Scénarios	Impact pour le contribuable
Si le projet se réalise	Un <u>investissement</u> de 31 \$ par année/40 ans (coût nul pour le contribuable puisque ce montant sera payé à même les revenus du projet)
Si le projet ne se réalise pas	Une <u>dépense</u> de 66\$ par année/10 ans (évaluation moyenne)

Projet de réfection de la centrale de Saint-Narcisse
Assemblée d'information – municipalité de Saint-Narcisse

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



